



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG 320/Inf.11
23 juillet 2007
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du PAM

Madrid (Espagne), 16-19 octobre 2007

**Esquisse du Plan opérationnel du PAS BIO pour l'exercice biennal
2008-2009**

1. Informations générales

1.1 PAS BIO, le Programme d'action stratégique pour la conservation de la Diversité biologique en Région méditerranéenne

7. Le programme d'action stratégique pour la Conservation de la Diversité biologique en Région méditerranéenne (PAS BIO) (réf.6) est le résultat d'un long processus de consultations tenues durant la période 2001-2002 impliquant les PC de la Convention de Barcelone et un grand nombre d'organisations internationales et/ou régionales, et d'activités préparatoires assistées par le FEM. Le PAS BIO fournit une base logique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, dans le cadre d'une utilisation durable et au moyen de la mise en œuvre du Protocole ASP/Biodiversité adopté en 1995. Le PAS BIO comprend un ensemble de principes, approches, mesures, objectifs, échéanciers et priorités concernant les actions, ainsi qu'une liste de priorités relatives aux interventions et investissements (« Portefeuille d'investissements »). Les questions se rapportant au PAS BIO sont analysées et les actions sont identifiées au niveau national (N) et régional (R).
2. Le PAS BIO comprend 30 Actions régionales prioritaires (ARP), 58 Actions nationales prioritaires (PAN) auxquelles s'ajoutent 5 autres après l'inclusion du Monténégro et un Portefeuille d'investissements correspondant à 247 actions, les investissements nécessaires étant estimés à la fin de 2003 à 154,5 millions de \$. Les PAN prévues dans le portefeuille ont été évaluées au niveau de la pré-faisabilité ou à titre estimatif, sans que l'ordre des priorités soit établi. Les ARP ont été estimées ou calculées d'une manière détaillée, et l'ordre de priorité a été établi dans ce cas.
3. Les dispositions de suivi pour le PAS BIO sont les suivantes; (i) début de la mise en oeuvre des PAN et des ARP; (ii) établissement/adaptation de mesures institutionnelles correspondantes (N, R); (iii) mise en place de la coopération appropriée (N, R); (iv) dispositions relatives au soutien financier (N, R); (v) peaufinage et établissement des priorités pour N, et pour les portefeuilles d'investissements R; (vi) formulation et adoption des programmes opérationnels N et R du PAS BIO; (vii) intégration des programmes opérationnels dans les plans nationaux; (viii) fourniture d'une assistance aux pays; et (ix) lancement de la mise en œuvre. Il était prévu que ces dispositions seraient réalisées dans une période de deux ans après l'adoption du PAS BIO, c'est-à-dire durant la période 2004-05.
4. Le PAS BIO a été adopté par la 13ème ROPC, à Catania, en novembre 2003 (réf.2). Les recommandations des OMPC envisageaient la tenue d'une Conférence de lancement avant fin 2004, et la recherche d'un financement par l'intermédiaire du FEM, la France ayant manifesté son intérêt à travers le FFEM. Le Secrétariat a été chargé d'effectuer les démarches relatives au suivi des points suivants : (i) la phase préparatoire, (ii) le lancement du PAS BIO, et (iii) l'identification des mécanismes de financement et de mise en œuvre. Cependant, le budget 2004-2005 n'a pas prévu d'affectation de fonds pour la phase de préparation/lancement du PAS BIO.
5. Les activités préparatoires de la composante PAS BIO du Projet régional PNUE/FEM/PS-MED-LME 5 (ref. 17, ci-après dénommé Projet régional) ont débuté en 2004.
6. La 14ème ROPC, tenue à Portoroz en novembre 2005 (réf. 4) a relevé : (i) que les recommandations du PAS BIO ne faisaient pas l'objet d'affectations budgétaires correspondantes, et (ii) qu'il était nécessaire d'impulser la coordination avec le FEM, et de renforcer les recommandations relatives au PAS BIO. La Réunion a demandé au CAR/ASP : (i) d'intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités, (ii) de préparer des propositions de projets et d'en rechercher le financement en explorant les possibilités auprès de bailleurs de fonds extérieurs, (iii) de rechercher un financement avec l'appui de FEM, (iv) de

poursuivre la coopération pour la mise en œuvre du PAS BIO avec les organisations, agences et institutions appropriées, et (v) de renforcer la coopération avec le PAP/CAR et REMPEC afin de réaliser des projets intégrés de protection des écosystèmes contre la pollution et de promotion de la biodiversité marine. Le budget de 2006-2007 a approuvé 44000 euros en 2006 et 40000 euros en 2007 pour la mise en œuvre de la sous-composante PAS BIO dans le cadre du Projet régional, et pour l'aide aux pays dans la mise en œuvre des PAN.

7. La première Réunion du Comité consultatif du PAS BIO (réf.8), tenue à Tunis le 19 avril 2006, a passé en revue l'état d'avancement de ce programme depuis son adoption en 2003. La Réunion a noté que bien qu'un grand nombre d'activités agréées soient prêtes pour leur mise en œuvre, les progrès restent modestes en raison de l'absence de fonds. La Réunion a souligné le besoin de renforcer le PAS BIO au sein du Projet régional par les moyens suivants : constitution d'un réseau d'AMP ; appui au renforcement des AMP existantes ; et appui à l'établissement de nouvelles AMP. La question des Termes de référence du Comité et de sa réactivation a été discutée et a recueilli l'accord général, et une Réunion des Correspondants nationaux a été proposée, en vue de discuter des étapes suivantes de mise en œuvre du PAS BIO.
8. La Réunion du Comité a discuté le document intitulé "Analyse des parties prenantes relative aux partenaires potentiels et aux sources de financement pour le Projet PAS BIO FEM FDP B", et ont pris note des importantes constatations suivantes :
 - (i) le sous-financement chronique et les fluctuations imprévisibles du financement des AMP,
 - (ii) les nettes disparités régionales en matière d'affectation des fonds : 43\$ ha/an dans les pays de l'UE, et 4,5 dans les autres pays (1,0\$ dans le cas des pays nord-africains) alors que les AMP nécessitent un financement de 60-1000\$/ha/an ; aussi a-t-on souligné le besoin de prendre des mesures énergiques pour le financement des AMP.
 - (iii) dans beaucoup de pays en développement, les AP ne semblent pas constituer une priorité nationale et dépendent par conséquent de l'aide internationale et des fonds de protection de la nature ; selon les estimations, seuls 10% des besoins sont couverts
 - (iv) possibilités de financement des AMP : les politiques de la pêche, Natura 2000 ; le tourisme et les loisirs comme sources de financement ; les concessions, en particulier pour la plongée de plaisance ;
 - (v) finalement, un Plan B a été recommandé pour le financement : subvention des ressources naturelles, paiement des services d'écosystème, sources liées au marché (augmentation des redevances, concessions...); partenariat avec le secteur économique et social, contribution des sociétés privées....
 - (vii) nécessité d'œuvrer à la création et à l'optimisation des opportunités de synergie avec les réseaux ayant des intérêts écologiques, tels que ASP, ASPIM, le réseau MAB Biosphère, le réseau européen Natura 2000, le réseau Emeraude.
9. La même réunion a également discuté le document intitulé "Programme régional pour la mise en oeuvre du PAS BIO en vue de créer de nouvelles AMP – idées à explorer" (réf.15). Ce document développe des actions possibles dans le cadre du Projet régional, visant à lancer et à soutenir des AMP, en mettant l'accent sur la durabilité, la reproductibilité et le renforcement des capacités :
 - (i) amélioration des aspects institutionnels et juridiques,
 - (ii) renforcement des capacités techniques par : la sélection et la mise en réseau des AMP ; la planification/le zonage ; la gestion ; la surveillance ; la recherche et l'éducation,
 - (iii) amélioration des aspects économiques et financiers, et
 - (iv) amélioration des aspects culturels et sociaux : partenariat, communication, adaptation.
10. La composante PAS BIO du Projet régional a été élaborée durant la période 2005-06 (réf. 18). Le Projet régional intégral (Conclusions) a été présenté aux PNUE/FEM pour revue et

adoption (voir détails au chapitre 1.2). Juste avant la 2^{nde} Réunion du Comité consultatif du PAS BIO, Le PAM et le CAR/ASP ont été informés que la sous-composante AMP ne pouvait pas être financée par le FEM dans le cadre du Projet régional.

11. La 2^{de} Réunion du Comité consultatif du PAS BIO, tenue à Tunis le 1^o mars 2007 (réf. 10) a passé en revue le processus de lancement de la mise en oeuvre du PAS BIO. Conformément aux recommandations de la 15^{ème} ROPC, la Réunion a examiné :
- (i) la composition et les TdR de ses membres pour les mandats de 2006-07 et 2008-09 (adoptés pour 2006-07 et devant être ajustés pour la période 2008-09) ;
 - (ii) les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du PAS BIO par le CAR/ASP, au niveau national (Algérie, Libye, Monténégro, Tunisie) et régional, et par les organisations associées ; un Questionnaire doit être envoyé aux organisations membres pour vérifier leurs progrès dans le domaine du PAS BIO) ;
 - (iii) les progrès et les problèmes liés à la composante AMP du Projet régional, (progrès : la composante PAS BIO a été préparée et incorporée dans les conclusions du Projet régional intégral du FEM ; problèmes : l'annonce que la sous-composante AMP ne serait pas financée par le FEM – d'autres options ont été envisagées, des discussions doivent avoir lieu avec MEDU et le Directeur du Projet FEM FDP B) ;
 - (iv) Intégration du PAS BIO dans le programme du CAR/ASP pour la période 2008-09 (recommandations : nécessité d'avoir des indicateurs de mise en oeuvre pour évaluer l'état d'avancement du PAS BIO ; inciter les pays ; mettre l'accent sur les zones sous-régionales homogènes et sur le renforcement des capacités dans les sous-unités régionales ; nécessité d'avoir des activités qui prouvent l'efficacité du projet, ciblant les communautés concernées à l'intérieur ou aux confins des AMP ou dans les zones tampons, et qui ont des chances de réussir ou d'être reproduites ; inclure d'autres organisations régionales ; préparer un Plan opérationnel commun devant être présenté à la prochaine Réunion des PFN des ASP ; préparer une réunion des bailleurs de fonds....)

1.2. Vue d'ensemble du Projet PNUE/FEM/PS-MED-LME

(titre complet: "Partenariat stratégique pour les grands écosystèmes marins en Méditerranée – Composante régionale : Mise en oeuvre des Actions agréées pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières », en bref Projet régional, réf. 17).

12. Ainsi que cela a été mentionné au point 5, les activités préparatoires pour le Projet régional ont commencé en 2004. Le document initial du CAR/ASP-WWF traitant de l'identification et de l'élaboration des actions PAS BIO était prêt dès la fin 2004. Etant donné le besoin généralement reconnu d'augmenter le nombre et de renforcer la gestion des AMP, la composante PAS BIO était concentrée sur les AMP en tant que première sous-composante, la seconde portant sur la pêche.

13. Au cours de 2005, la "Stratégie méditerranéenne pour la mise en oeuvre du PAS BIO pour les AMP" a été préparée par le CAR/ASP, WWF, Med PO et la FAO (réf. 15). La stratégie visait à (i) renforcer le cadre juridique des AMP, (ii) renforcer le réseau AMP au niveau régional, et (iii) créer de nouvelles AMP. Après la première Réunion du Comité consultatif réactivé du PAS BIO, la Réunion des Correspondants PAS BIO nationaux s'est tenue à Alicante les 12-13 mai 2006, (doc. UNEP(DEP)MED WG 292). La Réunion d'Alicante a défini et adopté à titre provisoire le mandat des Correspondants nationaux durant la phase de mise en oeuvre du PAS BIO. Deux réunions de travail du CAR/ASP, WWF Med-PO, GFCM et FAO ont suivi en juin 2006 au siège de la FAO à Rome, pour finaliser la composante PAS BIO du Rapport régional intégral (Conclusions).

14. Le Rapport régional intégral, y compris la composante PAS BIO, a été élaboré au cours de 2005 et au début de 2006 et a été présenté dans les conclusions du Projet PNUE/FEM/PS-MED-

LME, version d'août 2006. Après la procédure de revue, une seconde version révisée et amendée a été finalisée en mars 2007, et sera présentée au Conseil du FEM lors de sa Réunion de juin 2007.

15. Les bénéficiaires du Projet régional sont au nombre de 12 PC éligibles pour le FEM : Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Egypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie et Turquie, auxquelles s'ajoute l'Autorité palestinienne.

16. Dans la version 2006 des Conclusions du PI, les activités du PAS BIO étaient structurées en deux sous-composantes de la Composante 2 :

La sous-composante 2.1 "Protection de la diversité biologique : Mise en œuvre du PAS BIO et des PAN liées au développement du Réseau des AMP méditerranéennes » (contribution du FEM de 3 292 500 \$), envisageait la mise en œuvre de 6 activités : (i) mise en place de mécanismes de coordination pour la gestion des AMP régionales, (ii) identification et planification de nouvelles AMP, (iii) amélioration de la gestion des AMP, (iv) constitution d'une capacité de contrôle du réseau régional d'AMP, (v) promotion de la durabilité financière des réseaux AMP R et N, et (vi) amélioration des cadres de gouvernance des AMP, tandis que

la sous-composante 2.2, « Utilisation durable des ressources de la pêche au moyen de l'élaboration et de l'application d'approches de gestion basées sur l'écosystème » (contribution du FEM de 687 500 \$) envisageait 3 activités : adoption de l'approche écosystème au niveau régional et sous-régional, (ii) réduction des prises d'espèces d'importance régionale, et (iii) identification et recherche de solutions pour les pratiques de pêche non durables sur des sites AMP représentatifs de la région.

(Il convient de noter que dans la version de mars 2007 des Conclusions du PI, la partie relative au PAS BIO figure dans la sous-composante 3.1, sans qu'il y ait de changement dans les six activités élaborées).

17. Les engagements pris par les pays bénéficiaires représentaient pour chacun 0,25 millions de \$ pour une période de cinq ans (à l'exception de l'Albanie qui a engagé 0,1 million de \$), soit un total de 2,1 millions de \$ (en nature). La contribution du CAR/ASP s'élève à 0,6 millions \$ en espèces et en nature. Du côté des bailleurs de fonds, l'engagement de la France en faveur de la biodiversité est évalué à 1,8 millions de \$ et celui de l'Espagne pourrait s'élever à 3 millions de \$.

18. En raison des changements affectant les politiques et les pratiques de programmation du FEM durant la procédure de revue, et des contraintes subies par la composante PAS BIO dues à des problèmes d'affectation de ressources, la sous-composante AMP/biodiversité a dû être exclue du financement FEM. En conséquence, les options suivantes ont été envisagées par la seconde Réunion du Comité consultatif : (i) soumettre séparément la sous-composante au FEM, (ii) la soumettre avec le reste du projet, sans demander au FEM de l'examiner et de la financer, en réservant aux AMP le co-financement mobilisé, (iii) la soumettre avec le reste du projet, en demandant un financement de IW ou d'autres AF du FEM, et (iv) soumettre le Projet régional intégral au Conseil du FEM de 2007.

19. Une lettre du Directeur du CAR/ASP a été envoyée le 2 mars 2007 au Coordonnateur du PNUE pour le PAM. Le Directeur de projet du FEM FDP B a répondu le 3 mars, confirmant que toute la Composante régionale allait être soumise au Conseil du FEM du mois de juin, mais ajoutant que la sous-composante AMP ne serait ni étudiée ni approuvée. Il a été suggéré de retenir l'option (ii) du point 18, c'est-à-dire d'attendre le Cadre de répartition des ressources et d'allouer le co-financement mobilisé par le CAR/ASP et WWF à la sous-composante AMP).

20. Contacts ultérieurs avec les bailleurs de fonds :

(L'information actualisée sera incluse par le CAR/ASP, suite aux contacts établis après la 8ème Réunion des PFN pour les ASP)

2. Etat d'avancement du PAS BIO après son adoption

2.1. Progrès réalisés durant la période 2003-2005

21. Après l'adoption du PAS BIO en 2003, les activités initiales ont été entravées par l'absence d'affectations budgétaires destinées à la phase de démarrage, même si les activités régulières du CAR/ASP liées à la mise en oeuvre des APS et des AP spécifiques à la BD apportaient en fait une contribution dans ce sens. Les efforts principaux portaient sur les actions préparatoires permettant de définir et de formuler la composante PAS BIO du Projet régional. En 2005, la « Stratégie méditerranéenne de mise en oeuvre du PAS BIO pour les AMP » a été élaborée (voir paragraphe 11 ci-dessus), pour servir de base à la préparation de la Composante PAS BIO du PI régional (conclusions).

22. En raison de l'insuffisance de fonds et de l'accent mis sur les activités PAS BIO du Projet régional, il n'a pas été possible de mettre en oeuvre les activités relatives au suivi du PAS BIO (voir point 3).

23. La 7ème Réunion des PF du CAR/ASP, tenue du 31 mai au 3 juin 2005 à Séville (réf. 7), a noté les points suivants dans son résumé de l'état d'avancement des activités liées au PAS BIO : (i) le Rapport national et les PAN du Monténégro, élaborés récemment, devaient être incorporés au PAS BIO, (ii) la participation à la réunion de d'inventaire du Projet régional en octobre 2004, (iii) la préparation de la composante PAS BIO du Projet régional, (iv) les recommandation d'intégration de nouveaux secteurs d'activité dans le PAS BIO : le Programme sur les coralligènes et le Programme d'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Enfin, la Réunion a recommandé l'approbation de fonds pour PAS BIO dans le cadre d'une action spécifique.

24. Les recommandations relatives au PAS BIO de la 14ème ROPC sont présentées au paragraphe 6.

2.2. Progrès accomplis durant la période 2006-2007

25. La préparation de la composante PAS BIO du Projet régional a constitué, comme pour la période précédente, la principale activité relative au PAS BIO. La Réunion des Correspondants nationaux du PAS BIO s'est tenue en mai 2006 et a discuté de la mise en oeuvre du PAS BIO, et plusieurs réunions des partenaires au projet du FEM sur la biodiversité ont été tenues pour sa finalisation (voir paragraphe 13).

26. Mise en oeuvre de quelques PAN dans le cadre du PAS BIO. Les activités suivantes ont bénéficié d'un soutien :

a. Algérie:

- PAN pour mettre en place un programme de collecte de données sur le phoque moine : une mission de terrain a été effectuée sur la côte occidentale de l'Algérie, pour identifier d'éventuels habitats critiques de phoques moines.
- PAN pour mettre en place un réseau de surveillance des champs de *Posidonia oceanica* : élaboration d'un projet de 3 ans sur l'inventariage, le mappage et la surveillance des champs de *Posidonia oceanica* dans quatre pays du Sud de la Méditerranée Algérie, Libye, Tunisie et Turquie).

b. Libye :

- PAN relatif aux nouvelles aires marines et côtières protégées et aux parcs nationaux : Afin d'identifier les sites présentant un intérêt pour la conservation et établir un programme à moyen terme pour créer un réseau d'AMP représentatif,

une mission sur le terrain à été effectuée en 2006 sur la Lagune de Farwa et l'île de Ghara, et les propositions ont été finalisées fin 2006. Les propositions concernant deux îles situées dans le Golfe de Syrte et la lagune de Ain Ghazala sont en cours d'élaboration.

- PAN relatif à la protection des oiseaux marins et côtiers : une mission de terrain a été effectuée en 2006 dans les îles de Ghara et Elba et sur le Lac de Benghazi, pour identifier les colonies de *Sterna Bengalensis* existantes. Une deuxième enquête avec recensement a été effectuée en 2007, en vue d'identifier les espèces d'oiseaux en danger ou menacés d'extinction, étudier la densité et la diversité des oiseaux, et sensibiliser le public.
- PAN pour la protection des tortues de mer et de leurs habitats : une surveillance des sites de nidation a été effectuée à Syrte.

c. Monténégro :

- PAN pour l'inventaire et le mappage des zones sensibles : accord pour soutenir les actions initiales
- PAN pour l'identification de nouvelles AP nécessitant un statut approprié d'aires protégées : rôle catalyseur dans la création d'une AMP à l'île Katici à partir de 2007.

d. Tunisie:

- PAN pour un programme pilote de surveillance des champs de Posidonia, dans le cadre du projet couvrant quatre pays mentionné plus haut.

e. Appui transversal :

- Un cycle de séminaires sur "L'Expertise en matière d'approche de cycle de projet et de cadre logique », visant à appuyer la mobilisation des fonds en faveur des PAN a été préparé (il devait avoir lieu au printemps 2007 mais le projet a été suspendu)
- pêches : trois aires de pêche limitée ont été définies par IW et doivent être portées au rang d'AMP.

27. Des activités intéressant le PAS BIO, mises en oeuvre par d'autres institutions membres du Comité consultatif, sont présentées dans le document UNEP(DEPI) WG. 308/Inf. 3, « Etat de la mise en oeuvre par les Institutions régionales membres du Comité consultatif ». Un résumé des activités des membres est présenté à l'Annexe III du présent document (qui sera ajouté après la réunion des PF suite aux contributions supplémentaires des membres du Comité consultatif ou de leurs partenaires).

3. Problèmes et défis actuels

28. Les principaux problèmes qui se posent dans la situation actuelle peuvent être résumés comme suit :

- Le PAS BIO est un programme stratégique complexe axé sur le long terme et qui comporte plusieurs volets; il requiert de ce fait une approche globale, des investissements substantiels et un financement durable et une approche inventive des bailleurs de fonds ; il requiert également l'implication totale des organismes nationaux et régionaux, des capacités de mise en oeuvre, une programmation minutieuse, adaptable et progressive, l'engagement et la coordination d'un grand nombre de partenaires et de parties prenantes. Pour cette raison, des dispositions détaillées concernant le suivi ont été élaborées pour sa préparation et son lancement (voir para. 3).
- En raison de facteurs qui, en majorité, ne dépendent pas de la volonté du CAR/ASP, les dispositions du PAS BIO relatives au suivi n'ont toujours pas été mises en oeuvre

- Intégration des activités du PAS BIO dans le programme ordinaire du CAR/ASP. Outre les aspects programmation et mise en œuvre, cette intégration présuppose le financement adéquat de ces activités au moyen du budget de CAR/ASP. Cette condition préalable est partiellement remplie dans le budget de 2006-2007, où les fonds portent essentiellement sur la sous-composante AMP du Projet régional. Jusqu'ici, il a été possible de réaliser quelques progrès dans la mise en œuvre du PAS BIO dans le cadre du programme régulier de CAR/ASP au moyen des activités suivantes : (i) dans le cadre des sept Plans d'action régionaux du PAM, (ii) l'assistance aux pays, et (iii) les thèmes transversaux. Mais d'une manière générale, et malgré les recommandations explicites de deux ROPC, l'intégration des activités du PAS BIO dans le programme ordinaire du CAR/ASP semble faible jusqu'ici.
- Intégration/harmonisation avec d'autres organismes pertinents. D'autres organismes et institutions ont apporté une contribution appréciable au moyen d'un nantissement ou d'un appui direct ou indirect aux activités, mais selon une planification et une mise en œuvre indépendante. C'est pourquoi les synergies créées étaient en deça de ce qu'elles auraient pu être, même si les chances d'une certaine harmonisation avec les activités externes ont augmenté avec la réactivation du Comité consultatif du PAS BIO. La 2^{nde} Réunion du Comité a identifié le problème et a appelé à un Programme opérationnel commun. Par ailleurs, l'initiative actuelle sur le partage des responsabilités entre les institutions membres du Comité pourrait considérablement contribuer à améliorer l'intégration et/ou l'harmonisation des activités, ce qui entraînerait l'amélioration de l'efficacité, de la rentabilité et des synergies.
- L'analyse résumée au paragraphe 8 a mis en lumière certains problèmes cruciaux, liés pour la plupart aux AMP. Leur interprétation au niveau du PAS BIO pris dans son ensemble mènerait aux conclusions suivantes : (i) non reconnaissance du PAS BIO comme priorité nationale, (ii) sous-financement chronique et fluctuations imprévisibles du financement, et (iii) nettes disparités sous-régionales dans les affectations de fonds – le tout confirmant que la mise en œuvre du PAS BIO est largement tributaire du financement et des bailleurs de fonds internationaux.
- L'approche en matière de bailleurs de fonds et de financement devra être considérée comme l'un des principaux problèmes se posant dans l'immédiat et à long terme. D'importants engagements de bailleurs de fonds pris au profit de la composante PAS BIO du Projet régional pourraient constituer une expérience positive. Cependant, du fait de la complexité du PAS BIO, les actions futures nécessiteront des approches ciblées et quelque peu différentes, visant à établir un partenariat à long terme avec chacun des bailleurs de fonds, en prenant en considération le temps nécessaire pour rendre opérationnel le cash flow après la prise d'engagements.
- La revue du PAS BIO. En tant que document stratégique global et à long terme adopté par les PC, le PAS BIO ne nécessite à l'heure actuelle aucune révision officielle, et requiert plutôt une approche réaliste et flexible en matière de financement, planification et mise en œuvre. Cependant, du fait du temps écoulé entre la formulation/adoption du PAS BIO (2001-2003) et son démarrage (à savoir la phase préparatoire en 2008-2009 et la phase I en 2010), cette question devra être envisagée. On pourra introduire, si nécessaire, quelques changements au niveau des priorités dans le cadre de la planification opérationnelle (par exemple, dans les priorités régionales, on pourra augmenter la priorité des impacts du changement climatique). Par ailleurs, il est possible d'envisager une analyse actualisée (cf. les autres bailleurs de fonds du PAS BIO et la révision de MED ADTF en 2005, réf. 1 et 1a).
- La principale activité durant la période 2004-2007 a été l'élaboration de la sous-composante AMP du PAS BIO. L'exclusion récente de cette sous-composante du financement FEM appelle à reconsidérer les plans opérationnels et à reconfirmer les engagements des bailleurs de fonds à de nouvelles conditions. L'annonce tardive de ce désengagement pose des problèmes insurmontables pour la présentation dans les délais d'un plan adapté, que ce soit à la 8^{ème} Réunion des PFN pour les APS ou à la 15^{ème} ROPC qui suivra. Il semble donc justifiable d'envisager le maintien de la mise en œuvre de la sous-composante AMP au sein du Projet régional, à l'aide d'un financement assuré exclusivement par les bailleurs de fonds et les contributions des PAM/CAR/ASP, et des pays bénéficiaires, en adaptant le programme en

conséquence. Une seconde option, nécessitant un financement moins important, consisterait à ne mettre en œuvre que quelques projets pilotes susceptibles de déboucher sur des résultats tangibles dans un délai raisonnable, ouvrant ainsi la voie au financement du reste du programme de la composante.

- Capacité actuelle du CAR/ASP de mettre en œuvre le PAS BIO. Avec l'adoption du plan opérationnel pour la période 2008-09, il est évident que l'implication à temps plein d'une seule personne (actuellement le Responsable du programme) ne peut suffire à la mise en œuvre de la Phase préparatoire. Ceci sera encore plus vrai lors de la Phase I. C'est pourquoi les besoins en effectifs pour les périodes suivantes de la mise en œuvre devront faire l'objet d'une analyse en 2009, afin d'identifier les mesures à prendre.
- Dispositions institutionnelles au niveau régional. Les dispositions actuelles, récemment améliorées, (Programme opérationnel, partage des responsabilités, TdR et composition du Comité consultatif après révision, mandat des Correspondants nationaux après révision) pourraient répondre aux besoins de la phase préparatoire de 2008-09. Cependant, l'établissement d'un petit groupe de travail ad hoc, pour assister le CAR/ASP dans l'exécution des actions prévues avant la 15^{ème} ROPC et également durant la Phase préparatoire semble s'imposer. Par ailleurs, en raison des besoins propres à la planification, préparation et convocation de la Conférence de bailleurs de fonds, un groupe ad hoc spécifique pourra être envisagé. Enfin, une augmentation des effectifs du CAR/ASP doit être considérée comme nécessaire.
- Dispositions institutionnelles au niveau national. Conformément à ce qui est prévu dans le cadre du suivi du PAS BIO, celles-ci ont été définies durant la Phase préparatoire, le CAR/ASP étant appelé à fournir l'assistance aux pays.
- Approche en matière de financement. Le Plan opérationnel pour 2008-09 années doit s'appuyer sur une approche claire et réaliste en matière de financement. Les sources de financement possibles sont actuellement : (i) les fonds non dépensés du PAS BIO pour 2007 s'ils existent, (ii) le budget ordinaire du RAC/ASP pour la période 2008-09, (iii) les fonds apportés par les bailleurs de fonds, approuvés pour la sous-composante AMP-LME, et (iv) les fonds dont on espère qu'ils seront accordés par la Conférence des bailleurs de fonds. En outre, on tiendra compte des contributions des PA régionaux et des actions transversales du CAR/ASP, ainsi que des actions exécutées par d'autres partenaires dans le cadre de leurs programmes et de leurs budgets habituels. Il convient ici de tenir compte du fait que seule une petite partie des fonds provenant du soutien des bailleurs de fonds sera opérationnelle en 2009, en raison de données et de pratiques budgétaires. Aussi, malgré le cadre limité du budget RAC/ASP, la majorité des activités prévues en 2008-09 devront être couvertes par ce budget, alors que les activités dont on espère le financement par les bailleurs de fonds doivent être considérées à l'heure actuelle comme provisoires, en attendant les engagements des donateurs et la disponibilité opérationnelle des fonds.

29. L'analyse présentée dans les points précédents incite à retenir des priorités absolues lors de la programmation des activités du PAS BIO pour les deux années à venir.

7. Intégration des activités du PAS BIO dans le programme régulier du CAR/ASP, le budget du Centre devant fournir les fonds nécessaires aux actions à mettre en œuvre, en attendant la contribution espérée des bailleurs de fonds
8. Mise en œuvre des dispositions de suivi
9. Financement des activités associées, Conférence des bailleurs de fonds, y compris les activités préparatoires,
10. Préparation de (i) les grandes lignes du Programme-cadre opérationnel, et (ii) du Programme-cadre opérationnel du PAS BIO et de ses différentes étapes, avec le programme détaillée de la Phase opérationnelle I et les grandes lignes des phases suivantes
11. Exposé détaillé des actions pilotes soutenues par les bailleurs de fonds et mise en œuvre des activités préparatoires respectives, pour garantir leur démarrage au début de 2010.

30. En raison de la subsistance de questions en suspens, la procédure suivante a été envisagée :
- a. Réunion des PFN pour les ASP, en vue de discuter et d'évaluer le présent document en tant que grandes lignes, et de faire, si nécessaire et de manière appropriée, des recommandations pour sa révision et/ou son amendement.
 - b. durant la période séparant la Réunion des PFN de la ROPC, le CAR/ASP devra exécuter les actions immédiates présentées au chapitre 4 ci-dessous et
 - c. en accord avec les résultats de (a) et (b), le CAR/ASP devra finaliser ces grandes lignes, y compris le Plan opérationnel et le budget du PAS BIO, et devra les présenter à la réunion des PFN du PAM et à la 15^{ème} ROPC.

4. Actions devant être exécutées entre la Réunion des PFN pour les ASP et la ROPC

31. En accord avec le paragraphe 30, les actions suivantes devront être exécutées par la CAR/ASP après la Réunion des PFN et avant celle des PFN pour le PAM et la 15^{ème} ROPC.
- a. intensifier les discussions avec les bailleurs de fonds engagés en faveur de la sous-composante AMP du Projet régional et clarifier leurs engagements dans le contexte de la nouvelle situation (le CAR/ASP devra être assisté par l'Unité Med et le Directeur de projet de FEM FDP B).
 - b. définir le statut, le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la sous-composante AMP.
 - c. Initier des activités pour définir le partage des responsabilités parmi les institutions membres du Comité consultatif
 - d. lancer des initiatives pour identifier, le cas échéant, les possibilités de financement extérieur d'actions immédiates prévues en 2008
 - e. tenant compte des résultats des activités mentionnées ci-dessus, actualiser/finaliser les grandes lignes, en particulier le Plan opérationnel et le budget du PAS BIO pour 2008-09, pour les présenter aux PFN du PAM et à la 15^{ème} ROPC.
 - f. En raison des délais serrés et de la nature mutisectorielle/multidisciplinaire des actions à exécuter, un petit groupe de travail ad hoc devra être désigné immédiatement pour la mise en œuvre des activités prévues dans les points c, d et e.

5. Avant-projet de Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2008-09

32. Conformément aux dispositions du PAS BIO pour le suivi et les priorités proposées au paragraphe 29, le Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2008-09 devra envisager ce qui suit :
- a. Revoir le PAS BIO, en affinant les politiques, les priorités régionales et le portefeuille d'investissement, selon les besoins et de manière appropriée
 - b. Les pays devront actualiser les PAN et AN, et établir les priorités dans ce domaine; ils devront aussi affiner les Portefeuilles d'investissement N et établir les priorités dans ce domaine
 - c. Les bailleurs de fonds et la Conférence des bailleurs de fonds : contacter les donateurs potentiels, élaborer des propositions ciblées, obtenir des donateurs des déclarations d'intérêt, préparer et convoquer la Conférence des bailleurs de fonds
 - d. Préparer et adopter les grandes lignes du Programme-cadre opérationnel du SAP-BIO pour la période 2010-2025, y compris le PPI
 - e. Les pays devront préparer leurs programmes et stratégies nationales PAS BIO, avec le concours du CAR/ASP
 - f. Préparation et adoption du Programme-cadre opérationnel pour la période 2010-2025
 - g. Les pays devront définir les dispositions nationales en matière de PAS BIO pour les Phases opérationnelles
 - h. Les dispositions régionales pour le PAS BIO devront être définies pour les Phases opérationnelles
 - i. La mise en œuvre de la composante AMP devra commencer, conformément au cadre qui sera convenu et aux fonds accordés
 - j. Des réunions du Comité consultatif du PAS BIO et des Correspondants nationaux du PAS BIO devront être convoquées
 - k. Rapports, contrôle et évaluation

- I. Conception et préparation de la mise en œuvre d'actions sous-régionales et des PAN ayant obtenu de la part des bailleurs de fonds des engagements permettant leur démarrage au début de 2010.

6. Justification et annotation des actions programmées

Chacune des actions proposées est présentée ci-après, accompagnée d'une justification et d'une brève annotation.

33. Révision et affinage du PAS BIO. Cette action constitue une condition préalable à des actions ultérieures, en particulier celles où interviennent les bailleurs de fonds, les AN et les Programmes opérationnels N. La responsabilité de cette tâche incombe au CAR/ASP, assisté par un petit groupe ad hoc. Résultats : un bref document analytique et des recommandations pour l'amélioration ou l'amendement de points de détails, à utiliser pour la programmation opérationnelle. Procédure d'adoption : les résultats seront soumis pour examen aux organes responsables, et présentés si nécessaire à la 16^{ème} ROPC pour adoption en tant qu'additif au PAS BIO. En plus de l'implication du personnel du CAR/ASP, les dépenses afférentes au groupe ad hoc, s'il se confirme, seront imputées au budget du CAR/ASP.

34. Actualisation, établissement des priorités des PAN et des actions nationales, affinement et établissement des portefeuilles des portefeuilles d'investissement nationaux. Cette action est également une condition préalable à des actions ultérieures, en particulier celles qui requièrent l'intervention des bailleurs de fonds, et à la préparation des Programmes opérationnels. Les activités nationales de haute priorité devront faire l'objet de propositions présentées aux donateurs et devront figurer dans les documents soumis à la Conférence des bailleurs de fonds. Affinement des portefeuilles d'investissement : pour réduire la fragmentation, définir le calendrier et les données concernant le groupage, la ventilation, les priorités, la faisabilité, les stratégies de financement. Responsabilité : elle incombe aux institutions nationales concernées, le CAR/ASP fournissant l'action et l'assistance initiales. Résultats : documents nationaux mis à jour, fiches concernant les actions à haute priorité, contribution à l'additif du PAS BIO, s'il y a lieu. Dépenses : à couvrir au moyen des sources nationales, avec l'assistance du budget du CAR/ASP.

35. Bailleurs de fonds et Conférence des bailleurs de fonds. Cette action implique : (i) la définition des approches et des stratégies, l'identification des questions/actions prioritaires pour lesquelles un appui sera demandé, (ii) l'identification de partenaires potentiels, leur ciblage et l'établissement de liaisons avec eux grâce à des actions suscitant si possible l'expression de leur intérêt, sans engagement formel de leur part (iii) la préparation et la convocation de la Conférence. L'implication et l'appui au plus haut niveau du CAR/ASP et du PAM seront nécessaires. Le financement approuvé par les bailleurs de fonds pourrait devenir opérationnel dès l'année budgétaire suivant la Conférence. C'est pourquoi cette Conférence devrait se tenir au cours du second trimestre de 2008, ou, pour être plus réaliste, du troisième trimestre de la même année. Résultats attendus : définition des priorités du PAS BIO en matière d'appui potentiel, identification des bailleurs de fonds/partenaires potentiels et établissement de contacts avec eux, préparation des documents de la Conférence, tenue de la Conférence, intégration des actions financées dans le Plan opérationnel et le Programme-cadre. Les coûts, en plus de l'implication du personnel du CAR/ASP, auront trait aux déplacements, aux réunions de consultation et en partie aux dépenses du groupe ad hoc. Les dépenses de la Conférence des bailleurs de fonds devront être couvertes grâce à l'appui de ces derniers, ou à défaut, par le budget du CAR/ASP.

36. Grandes lignes du Programme-cadre du PAS BIO. Un document préliminaire, comportant des éléments actualisés s'inscrivant dans le cadre de l'affinage du PAS BIO, des documents nationaux révisés et /ou affinés, ainsi que les résultats de la Conférence des bailleurs de fonds, doivent précéder le Programme-cadre. Ces grandes lignes devra être examinée par le Comité consultatif du PAS BIO et par la Réunion des Correspondants nationaux, et aidera à la rédaction

du Programme-cadre. Résultats attendus : les grandes lignes et les documents qui l'accompagneront le cas échéant. Coûts : en plus de l'implication du personnel du CAR/ASP, les coûts concernent une partie des dépenses du groupe ad hoc qui devra être financée par le budget du CAR/ASP. Les dépenses pour les réunions du Comité consultatif et des Correspondants nationaux devront être couvertes par le budget du CAR/ASP.

37. Stratégies et programmes PAS BIO nationaux. Ces documents doivent servir de base aux actions et aux plans nationaux à long et court terme, et doivent être incorporés dans les systèmes nationaux de planification et de financement. Ils doivent être harmonisés avec le Programme-cadre opérationnel et y être intégrés dans une certaine mesure. Les grandes lignes du Programme-cadre doit aider à la rédaction de ces documents. Les programmes nationaux devront définir : les actions, les étapes d'exécution, les responsabilités, le financement, les conditions préalables, les derniers délais et les rapports/contrôle/évaluation. De plus, les stratégies N devront mettre l'accent sur la durabilité en appliquant des instruments économiques et/ou d'autres sources régulières, et en définissant et assurant les conditions de mise en œuvre des AN. Les stratégies N devront également contribuer à l'établissement de dispositions institutionnelles nationales (voir point 39). L'assistance du CAR/ASP aux pays sera nécessaire, et un guide devra être élaboré par le personnel du CAR/ASP, qui organisera probablement une réunion et des missions. Les dépenses, en plus de l'implication du personnel du CAR/ASP, seront liées aux missions et à une Réunion d'information, qui devra être envisagée sur le budget CAR/ASP. Une option alternative ou supplémentaire serait de proposer un programme détaillé de cette action avec demande de financement auprès des bailleurs de fonds, et d'adapter sa mise en œuvre aux fonds obtenus.

38. Programme-cadre opérationnel. En tant qu'activité à long terme, le PAS BIO requiert un programme exhaustif, réaliste et flexible structuré par étape, chacune étant élaborée au niveau de planification approprié. L'intégration d'éléments de programmes nationaux et d'un certain nombre de questions régionales sera nécessaire. Le Programme-cadre devra inclure entre autres:

- l'identification/définition des opportunités et des besoins pour l'implication d'autres composantes du PAM,
- la stratégie régionale de financement, l'identification de sources/partenaires, la durabilité
- la coopération et l'harmonisation internationales
- le groupage des PAN des pays éligibles à un financement international, pour les proposer en tant que projets thématiques ou sous-régionaux
- les stratégie et actions participatives régionales
- les étapes d'exécution, calendriers opérationnels/indicatifs et coûts estimatifs
- les étapes : Phase I : actions prioritaires à mettre en oeuvre en 2010-11 et 2012-13 Phase II : période 2014-2020, Phase III : période 2021-25
- les mesures et actions liées à la coordination, l'harmonisation et la gestion
- le programme participatif interactif
- les arrangements institutionnels nécessaires
- les rapports , le contrôle et l'évaluation des progrès.

Le Programme-cadre devra être rédigé par un groupe ad hoc (à partir des grandes lignes révisée et amendée). Le CAR/ASP apporter son assistance selon les besoins et finalisera le document. Résultats attendus : le projet et la version finale du Programme-cadre opérationnel du PAS BIO, la révision du projet du Programme-cadre par le Comité consultatif du PAS BIO, la Réunion des Correspondants nationaux et la Réunion des PFN pour les ASP, et l'adoption de la version finale par la ROPC de 2009.

39. Dispositions nationales relatives au PAS BIO. Les dispositions nationales actuelles relatives au PAS BIO, efficaces durant la période de formulation et d'adoption du PAS BIO, se sont avérées inaptes à assurer le lancement et la mise en oeuvre des actions nationales envisagées. Cependant, pour la Phase préparatoire (c-à-d la période 2008-09), ces dispositions devront être

maintenues, pour être ensuite améliorées pour les Phases opérationnelles. Même si une certaine approche générale est recommandée, des dispositions spécifiques aux pays sont nécessaires. L'action à entreprendre durant la période 2008-09 devra inclure : (i) un projet de proposition présenté par le CAR/ASP et fondé sur l'analyse des expériences réalisées jusque là, et des opinions/propositions spécifiques présentées par les pays (Questionnaire), (ii) la revue effectuée par les différentes réunions (Comité consultatif, Correspondants nationaux, PFN), (iii) l'adoption de la proposition nationale par la ROPC de 2009. Coûts : en plus des coûts habituels du personnel CAR/ASP, une partie des coûts du groupe ad hoc, en cas de sa mise en place.

40. Dispositions régionales pour le PAS BIO. Au niveau régional, le mandat/les TdR du Comité consultatif et des Correspondants nationaux devront être analysés et adaptés aux expériences après les révisions de 2007. Cette analyse conclura probablement qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de nouvelles dispositions institutionnelles au niveau régional, mais il conviendra de planifier ces dernières dans le cadre d'une bonne gestion adaptative. L'harmonisation avec d'autres Centres et Programmes du PAM devra être étudiée et les dispositions adéquates devront être recommandées si elles sont jugées nécessaires. Finalement, la capacité du CAR/ASP de mettre en œuvre les Phases opérationnelles du PAS BIO devra être analysée et tous les moyens susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du PAS BIO par le système du PAM seront proposés. Les autres éléments et procédures sont les mêmes que pour les dispositions nationales.

41. Démarrage de la mise en œuvre de la sous-composante AMP. Cette action sera planifiée en accord avec le cadre et le financement encore à l'étude (les informations et le texte seront mis à jour par le CAR/ASP pour la Réunions des PFN du PAM). Mise en œuvre d'actions pilotes ou d'autres actions faisant partie du projet AMP ou de l'éventuel projet Hautes mers, ou d'actions individuelles indépendantes, selon les résultats des initiatives en cours ou futures.

42. Conception et activités préparatoires pour une mise en œuvre dès 2010 des actions sous-régionales et des PAN ayant obtenu des engagements de soutien de la part des bailleurs de fonds. Cette action est indispensable pour éviter les risques entraînés par une perte de temps supplémentaire en cas de nouveaux retards dans la mise en œuvre d'activités ayant recueilli le soutien des bailleurs de fonds. De plus, en planifiant cette action et en fournissant le financement initial, le CAR/ASP-PAM prouvera sa ferme intention de commencer les activités du PAS BIO, et apportera en même temps une contribution en contrepartie des fonds beaucoup plus importants accordés par les bailleurs de fonds, ce qui ne manquera pas de susciter l'intérêt et l'engagement de ces derniers. Cette action sera mise en œuvre par le CAR/ASP, assisté par le groupe ad hoc, et par les bailleurs de fonds ayant donné leur engagement. Chaque projet d'action devra être approuvé séparément par les donateurs concernés et sera inclus dans le Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2010-11.

43. Rapports, contrôle et évaluation

- a) Etablissement des Rapports : Périodicité : probablement tous les 6 mois. Rapports préparés par : (a) le groupe ad hoc, s'il se confirme, (ii) l'expert fonctionnaire du CAR/ASP responsable, l'expert fonctionnaire du PAM responsable, le cas échéant. La liste des destinataires sera établie par le CAR/ASP. En outre, il faudra établir et entretenir une communication mutuelle avec les parties prenantes, et envisager des communiqués et/ou conférences de presse tous les 6 mois.
- b) Contrôle et évaluation : (i) en tant que partie des activités normales du CAR/ASP, (ii) par le Comité consultatif du PAS BIO, (iii) par les Correspondants nationaux, (iv) par les Réunions des PFN. Le contrôle et l'évaluation par les organes cités seront effectués à l'occasion de réunions prévues dans le programme régulier. D'autres réunions, si elles s'avèrent nécessaires, nécessiteront un financement supplémentaire.

44. Mise en œuvre du Programme participatif interactif du PAS BIO, qui devra également inclure : la sensibilisation, l'implication des ONG et des parties prenantes, et le renforcement de capacités

approprié. Après la réunion des PFN, le Programme participatif interactif sera élaboré par le personnel du CAR, assisté par le groupe d'experts ad hoc, pour être inclus dans le Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2008-09.

45. Facultatif : Programme opérationnel commun. La préparation d'un tel programme a été recommandée par la 2nde Réunion du Comité consultatif (voir paragraphe 11). Son but serait d'harmoniser, coordonner et intégrer dans des limites réalistes l'orientation et les plans programmatiques des institutions membres du Comité consultatif, ce qui contribuerait à renforcer les synergies, l'efficacité et la rentabilité de la mise en œuvre du PAS BIO. Le programme commun serait fondé sur le partage des responsabilités et sur les grandes lignes de Programme-cadre opérationnel. Le projet de proposition sera préparé par le personnel du CAR/ASP, assisté si nécessaire par le groupe ad hoc, ou par les membres du Comité ou leurs représentants. Ce projet serait examiné par la réunion du Groupe consultatif, et finalisé par la suite, et aiderait à l'élaboration des Programmes opérationnels et à la planification, et servirait en même temps de base pour le contrôle et l'évaluation effectués par le Comité. Les coûts, mis à part l'implication du personnel du CAR/ASP, devraient être couverts par les institutions membres ; quant à l'implication du groupe ad hoc, si sa création se confirme, elle ferait partie des dépenses du groupe ad hoc, et serait couverte par le budget du CAR/ASP. Remarque : cette activité doit être considérée comme facultative, et certains aspects qui concernent son adoption et son statut légal doivent être éclaircis.

7. Stratégie de financement/planification

46. Du fait que certains problèmes de financement n'ont pas encore trouvé de solution, la stratégie de financement et de planification pour la période 2008-09 doit être conçue de manière flexible se prêtant à la révision ou à l'actualisation, en attendant l'allocation de fonds et leur disponibilité opérationnelle. Comme l'indique le Chapitre 3 (voir en particulier les alinéas 3,6 et 12 du paragraphe 28), les sources de financement possibles à l'heure actuelle sont (i) le budget régulier du RAC/ASP pour 2008-09, y compris le reliquat des fonds pour 2007 pouvant faire l'objet d'une réaffectation, (ii) les fonds des donateurs, approuvés pour la sous-composante AMP-LME, (iii) les fonds qui seront accordés par la Conférence des bailleurs de fonds. De plus, il conviendra de présenter comme contributions évaluées (iv) la valeur de la contribution des plans d'action régionaux et des actions transversales, ainsi que (v) la valeur des actions extérieures contribuant au PAS BIO et mises en œuvre par d'autres partenaires dans le cadre de leurs programmes et budgets ordinaires.

47. Malgré le cadre limité du budget CAR/ASP, certaines des activités planifiées, particulièrement les priorités et les conditions préalables à la Conférence des bailleurs de fonds, doivent être couverts par le budget du CAR ASP pour la période 2008-09. Si le financement des AMP par les bailleurs de fonds n'est pas confirmé, des actions pilotes et promotionnelles devront être incluses dans les propositions de financement présentées à la Conférence des bailleurs de fonds. Le même principe devra s'appliquer aux autres hautes priorités dont le financement ne sera pas assuré par les sources MTF. Le soutien apporté aux pays pour la préparation et l'assistance à la mise en œuvre de certaines actions nationales ou sous-régionales dans le cadre du PAS BIO devront avoir pour contrepartie une contribution des bénéficiaires. Enfin, toutes les priorités qui ne sont pas soutenues par des sources fiables et confirmées pour les périodes 2008-09 et 2010-11 devront être planifiées dans le cadre du Programme-cadre opérationnel pour être exécutés durant les Phases de mise en œuvre suivantes.

8. Proposition de budget et de calendrier pour le Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2008-09

48. Le tableau figurant à l'annexe II présente le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions du PAS BIO développées aux chapitres 5 et 6. Pour que cette présentation soit à la fois complète et transparente, les actions ont été groupées selon les sources de financement et selon le type d'action :

- Groupe I : Actions financées au moyen du budget ordinaire du CAR/ASP.
- Groupe II : Actions liées à la sous-composante AMP du PAS BIO, dont on espère le financement par les bailleurs de fonds antérieurement engagés dans le Projet régional FEM - LME (voir chapitre 1.2, paragraphes 16-18) ;
- Groupe III : Actions devant être financées par la Conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra probablement durant le 3^{ème} trimestre 2008. La proposition de programme devra être définie au début de 2008, le programme final et le budget devront l'être après la Conférence,
- Groupes IV et V : valeur estimative de la contribution des Plans d'action régionaux et transversaux du CAR/ASP, ainsi que des actions mises en œuvre par les partenaires
- Groupe V : valeur estimative de l'établissement des rapports, du contrôle et de l'évaluation.

49. En raison des questions toujours en suspens, la différence de nature et de qualité des différents groupes d'actions et des chiffres respectifs est évidente.

Le groupe I concerne le programme et le budget proposés pour le PAS BIO. Son approbation dans les limites du coût indiqué répondrait pleinement aux demandes formulées par les 13^{ème} et 14^{ème} ROPC appelant à intégrer le PAS BIO dans le programme régulier du CAR/ASP. De plus, ceci garantirait la mise en œuvre des Dispositions du PAS BIO pour le suivi, c'est-à-dire de sa Phase préparatoire. Enfin, son approbation est une condition préalable pour la préparation de la Conférence des bailleurs de fonds, car elle stimule le soutien et l'engagement de ces derniers, et prévoit des actions immédiates après la Conférence, avant la disponibilité opérationnelle des fonds des donateurs.

Groupes II et III : Les actions et les chiffres seront définis en fonction des engagements des bailleurs de fonds et la définition du statut et du calendrier qui en découlera, de manière séparée pour les AMP et pour les Propositions soumises à la Conférence des bailleurs de fonds.

Groupes IV et VI : Les estimations faites par le CAR/ASP peuvent être considérées comme des évaluations réalistes à la suite des discussions sur le budget de la 18^{ème} Réunion des PF, et font part du budget régulier de CAR/ASP ; elles ne doivent donc pas être considérées comme une demande de fonds supplémentaires.

Groupe V : l'évaluation des activités externes sera faite après la réunion de 2008 du Conseil consultatif du PAS BIO.

9. Responsabilités, dispositions institutionnelles et relatives à la mise en oeuvre

50. Les dispositions institutionnelles pour la Phase préparatoire (période 2008-09), s'appuieront en principe sur la structure organisationnelle actuelle. Les dispositions relatives à la 1^{ère} Phase de mise en œuvre (2010-14) seront analysées, discutées et approuvées dans le cadre du Programme-cadre opérationnel du PAS BIO, en tenant compte des fonds obtenus et des programmes qui en résulteront.

51. Par conséquent, pour la Phase préparatoire, il faudra appliquer les dispositions suivantes :

- L'Unité PAM/MED jouera le rôle d'Agence de mise en œuvre du PAS BIO
- Le CAR/ASP jouera le rôle d'Institution/Agence d'exécution du PAS BIO
- Partenaires du MAP : d'autres Centres et Programmes, en particulier PAP/CAR, REMPEC et MED POL
- Autres partenaires, co-financiers et bénéficiaires du PAM : les PC
- Partenaires extérieurs : selon les besoins, actuellement institutions/organismes membres du

Comité consultatif du PAS BIO, membres futurs le cas échéant,

- Partenaires spécifiques : autres organismes et agences des Nations Unies, autres bailleurs de fonds, selon les besoins (par exemple FEM, programmes de l'UE, etc.) sur la base du cas par cas.

52. Le mandat et la responsabilité de la supervision et de l'orientation seront assurés par :

- le CAR/ASP dans le cadre de son mandat ordinaire
- le Comité consultatif du PAS BIO après la mise à jour de son mandat et de ses TdR en 2007
- les Correspondants nationaux du PAS BIO après la mise à jour de leur mandat en 2007
- les PFN pour les ASP, les PF du PAM, et les ROPC dans le cadre de leurs mandats ordinaires

Dans le cadre des activités préparatoires de la Conférence des bailleurs de fonds, et après consultation avec des donateurs potentiels, le statut/rôle des bailleurs de fonds seront définis au début de 2008. Diverses alternatives sont envisageables : (i) les bailleurs de fonds pourront être inclus dans le Comité exécutif, ou (ii) un Comité directeur du PAS BIO pour les bailleurs de fonds pourra être mis en place, ou (iii) autres options si elles sont proposées par les bailleurs de fonds et/ou si elles sont jugées opportunes.

Concernant les PC prises individuellement, et comme proposé par les Dispositions du PAS BIO relatives au suivi, la mise en place de mesures spécifiques aux pays a été recommandée. C'est pourquoi il convient de rechercher et d'appliquer des approches et des solutions spécifiques. Il est possible d'envisager sous une forme ou une autre des Comités directeurs ou des Conseils consultatifs nationaux pour le PAS BIO, qui seraient présidés par un responsable national de haut niveau ; les activités bénéficieraient du soutien du Ministère de tutelle et/ou des bailleurs de fonds ; les membres seraient : des représentants des Ministères/Agences concernés, des représentants d'instituts et/ou d'institutions réputés, des bailleurs de fonds, ainsi que des professionnels/scientifiques de renom. Pour les détails opérationnels, voir paragraphe 39.

53. Les dispositions de mise en œuvre du PAS BIO prévues par le CAR/ASP et par MEDU/PAM seront appliquées en suivant en principe la structure organisationnelle (organigramme) actuelle. La capacité du CAR/ASP pour le PAS BIO devra être progressivement renforcée à mesure que les Plans/Programmes se développent et s'intensifient. Comme l'indique le paragraphe 28, alinéa 8, seul le Responsable du Programme PAS BIO qui, à l'heure actuelle, a l'entière charge du PAS BIO, devra être libéré de toutes les autres tâches. En outre, un Assistant pour le PAS BIO devra être recruté au début de 2008 en tant que fonctionnaire permanent ou détaché, les dépenses étant prises en charge par les bailleurs de fonds. Les dispositions de mise en œuvre et la structure opérationnelle pour la 1^{ère} Phase de mise en œuvre seront analysées en 2009 et seront incluses dans le Programme-cadre opérationnel du PAS BIO. De plus, la structure du CAR/PAS responsable du PAS BIO sera assistée par des experts internationaux et des groupes ou des équipes ad hoc, pour assurer la couverture, l'harmonisation et l'intégration nécessaires.

10. Rapports, contrôle et évaluation

10.1. Rapports

54. L'établissement de rapports périodiques se fera comme suit (voir également le paragraphe 43)
- a) périodicité : tous les six mois
 - b) auteurs : groupe(s) ad hoc, expert fonctionnaire du CAR/ASP responsable du Programme, responsable de la mise en œuvre des AMP le cas échéant,
 - c) liste de destinataires à établir par le CAR/ASP
 - d) en outre : communication mutuelle avec les parties prenantes, communiqués de presse deux fois par an, conférences de presse, 1 résumé d'une page pour les décideurs de haut

niveau.

Les détails et les instructions pour les formats et l'établissement des rapports seront définis par le CAR/ASP.

10.2 Contrôle et évaluation

55. Le contrôle et l'évaluation seront effectués en prenant en considération : (i) l'ACL présentée en Annexe I, (ii) des instructions spécifiques dans le cas d'actions mises en œuvre dans le cadre de projets externes, ou (iii) sur la base du cas par cas pour certaines autres situations. La procédure sera la suivante (voir également paragraphe 43) :

- a. dans le cadre des activités ordinaires du CAR/ASP en matière de contrôle et d'évaluation
- b. par le Comité consultatif du PAS BIO à la réunion de 2008 et à celle de 2009
- c. par le(s) groupe(s) ad hoc
- d. par les Correspondants nationaux.

Les formats, détails et instructions en la matière seront définis par le CAR/ASP.

Annexe I. Analyse du cadre logique

ANNEXE I. Avant-projet du Plan opérationnel du PAS BIO pour la période 2008-09
Analyse du cadre logique

Objectif(s)	Activité(s)	Résultats attendus	Acteurs (A), Partenaires (P)	Indicateurs de réalisation	Hypothèses de base (H.b) Risques (R)
Fournir une contribution actualisée pour le Programme-cadre et pour la Conférence des bailleurs de fonds	1. Revue/affinage des priorités du PAS BIO régional et du Portefeuille des investissements régionaux	Priorités régionales du PAS BIO, PAR et portefeuille d'investissements R affinés ; livrable sous forme de document	A: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.Cons. Corr.nat, PFN pour les ASP	Préparation dans les délais et approbation par les superviseurs	H.b : Progr./ Budget biennal approuvé ; bonne qualité ; harmonisation R : préparation tardive, harmonisation faible avec les actions externes, estimation peu réaliste des coûts
Apporter des contributions actualisées et classées par ordre de priorité pour : les grandes lignes du Programme-cadre du PAS BIO, les PAS N, la Conférence des bailleurs de fonds	2. Mise à jour des PAN et affinage et établissement des priorités des Portefeuilles d'investissements nationaux	PAN et Portefeuilles d'inv. N actualisés, affinés et classés par ordre de priorité ; livrable sous forme de document	A : organismes nationaux, assistés par le CAR/ASP	Préparation dans les délais, approbation par les organismes nationaux, intégration dans les plans nationaux	H.b : Progr. / Budget biennal approuvés; dispositions N du PAS BIO opérationnelles ; fonds N R accordés R : réalisation tardive, coûts estimatifs peu réalistes
apporter une contribution à la Conférence des bailleurs de fonds et fournir une base pour l'élaboration du Programme-cadre du PAS BIO.	3. Préparation des grandes lignes pour le Programme-cadre opérationnel du PAS BIO	Grandes lignes ; livrable sous forme de document	A : CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons, Corr.nat. P: Bailleurs de fonds potentiels	Préparation dans les délais, approbation par les superviseurs, signal positif adressé à la Conférence des D	H.b : Progr. / Budget biennal approuvé R : réalisation tardive, planification peu réaliste, faible réaction des BF
Préparer des documents de qualité pour la Conférence des BF ;	4. Préparation des documents pour la conférence des BF	Documents de la Conférence des BF ; Soumission de la liste	A : CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons. P: Bailleurs de fonds	Préparation dans les temps, approbation par les superviseurs; signal	H.b : Progr./ budget biennal approuvé, activités 1-3 mises en

identifier et sensibiliser les donateurs ; susciter leurs déclarations d'intérêt	consultations, déplacements compris	des AP sous-régionales et régionales dont on propose le financement; déclarations d'intérêt	potentiels	positif adressé à la Conférence des bailleurs de fonds	œuvre bien et dans les délais R : réalisation tardive, planification peu réaliste, faible réaction des BF
Objectif(s)	Activité(s)	Résultats attendus	Acteurs (A), Partenaires (P)	Indicateurs de réalisation	Hypothèses de base (H.b) Risques (R)
Faire des propositions pour le soutien des BF à des programmes/actions du PAS BIO, engager les BF. <u>Un des objectifs clés de la Phase préparatoire</u>	5. Conférence des bailleurs de fonds	Rapport et documents de la Conférence, engagement des BF, Programme bénéficiant d'un soutien en conséquence	AR: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons., AN: Corr.nat P: Bailleurs de fonds potentiels	Nbre de BF qui participent, engagements pris, Nbre d'actions soutenues, total des fonds engagés	H.b : Progr./ Budget biennal approuvé, activités 1-4 préparées bien et dans les délais R : mise en oeuvre faible et tardive de l' Activité 4, faible réaction des BF
Créer des documents stratégiques nationaux, pour guider la mise en oeuvre des Programmes nationaux du PAS BIO	6. Elaboration des Plans d'action stratégiques des PAS BIO N	PAS N pour le PAS BIO (dd)	A : Organismes nationaux, assistés par le CAR/ASP P : bailleurs de fonds potentiels	Les PAS préparés et approuvés par les organismes nationaux Nbre de PC ayant préparé leurs PAS nationaux	H.b : dispositions nat. PAS BIO opérationnelles , le CAR/ASP devant fournir une assistance aux pays, approbation des fonds R, N respectifs R : réalisation de H tardive, partielle ou inexistante
Assurer supervision, contrôle, harmonisation, conseil, recommandations et approbation des activités planifiées / mises en oeuvre	7. Réunions des: - Comité consultatif du PAS BIO (2 en 2008, 1 in 2009) - Correspondants nationaux du PAS BIO (1 en 1008, 1 en 2009)	Rapports et documents de référence des réunions (dd)	A : CAR/ASP, Com.cons, Corr.nat P: BF potentiels et BF engagés	Réunions planifiées tenues avec succès et dans les délais	H.b : Progr./ Budget biennal approuvé, contribution bien préparées et dans les délais R : réunions tardives, mauvaise qualité des documents de réf., faibles implication et soutien des BF

Préparer et adopter un programme détaillé à moyen et long terme pour la mise en oeuvre du PAS BIO <u>Un des objectifs clés de la Phase préparatoire</u>	8. Préparation et adoption du Programme-cadre du PAS BIO pour la période 2010-2025	Le Programme-cadre du PAS BIO opérationnel pour la période 2010-2025	A : CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons., Corr.nat., PFN pour les ASP, autres Centres et Programmes du PAM P : Bailleurs de fonds impliqués	Document à approuver par la 16ème ROPC, la durabilité et tous les prérequis pour l'exécution rapide de Phase I à assurer	H.b : Activités 1-7 (prérequis) exécutées dans les délais, contributions de qualité préparées R : mauvaise qualité des contributions, durabilité contestable, faible implication des BF
Objectif(s)	Activité(s)	résultat(s) attendu(s)	Acteurs (A), Partenaires (P)	Indicateurs de réalisation	Hypothèses de base (H.b) Risques (R)
Elaborer des actions R et N choisies, soutenues par les engagements des BF, et mettre en oeuvre activités préparatoires respectives pour assurer le démarrage au début de la Phase I de la mise en oeuvre	9. Conception/préparation de la mise en oeuvre d'actions sous-régionales et/ou de PAN choisies, et/ou d'autres actions à financer par BF	Conception d'actions sous-régionales et nationales choisies/soutenues, mise en oeuvre des activités préparatoires respectives	AR: CAR/ASP Equipes d'experts R; Com.cons, Corr.nat. AN: Organismes et équipes d'experts nationaux P: Bailleurs de fonds engagés	Résultats et activités préparatoires présentés à la 16ème ROPC et approuvés	H.b : Prog./budget biennal approuvé, dispositions N pour le PAS BIO opérationnelles, engagement financier des BF, assistance aux pays et équipes par le CAR/ASP selon besoins
Préparer l'analyse, et assurer à temps le renforcement des capacités opérationnelles pour réaliser les programmes élargis et répondre aux nouveaux besoins	10. Analyse et renforcement des capacités du CAR/ASP en matière de PAS BIO	Analyse préparée, mesures adoptées et mises en oeuvre, capacités renforcées, effectifs accrus	A: CAR/ASP P: Bailleurs de fonds, en cas de détachement de personnel	Analyse approuvée; mesures exécutées; effectif renforcé en temps opportun	H.b : Prog / budget approuvé; ou détachement de personnel financé par les BF R : personnel impliqué dans des activités autres que PAS BIO; H.b non réalisées
- identifier des aires pour les AMP, - établir de nouvelles AMP,	11. Mise en oeuvre de la sous-composante FEM-PAM (en attendant la	En attendant : - reconfirmation des engagements des BF; - définition du statut et du	A: Unité MED, CAR/ASP, PNUE, FEM P: Bailleurs de fonds engagés en faveur de la	En attendant une solution pour les prérequis, définition du statut, du programme et	H.b : Engagement des BF reconfirmé, statut à l'intérieur ou hors du projet FEM défini, projet

<p>-renforcer la gestion des AMP, - Constituer un Réseau des AMP med.</p>	<p>définition du soutien, du statut et du programme de la sous-composante)</p>	<p>programme de la sous-composante - Projet FEM approuvé et opérationnel (si AMP incluses)</p>	<p>sous- composante AMP</p>	<p>du soutien</p>	<p>FEM opérationnel, ou prérequis pour la mise en œuvre séparée de la sous-composante R : H.b non remplies</p>
<p>Assurer les moyens et les conditions nécessaires au succès de la mise en oeuvre des activités 1-11</p>	<p>12. Avancement de la mise en oeuvre du Plan opérationnel : rapports, contrôle, évaluation</p>	<p>Rapports, recommandations; Problèmes identifiés, résolus ; Mise en œuvre réussie/améliorée</p>	<p>A: CAR/ASP, groupes ad hoc, Com.cons., Corr.nat. PFN pour les ASP</p>	<p>Rapports présentés à temps, problèmes identifiés, mesures prises avérées adéquates, évaluation positive, mise en œuvre améliorée</p>	<p>H.b : flux de l'inform. / rapports / évaluation adéquats et dans les délais; mesures proposées réalistes et applicables R : H.b. non remplies</p>

Annexe II. Budget estimatif

ACTIVITES/ACTIONS PROGRAMMEES	RESULTATS ATTENDUS	INITIATIVES/ ACTEURS (A) PARTENAIRES (P)	BUDGET, Euros						
			2008			2009			
			MTF	EC	Ext	MTF	EC	Ext	
I. PAS BIO FINANCE PAR LE BUDGET DU CAR/ASP									
1. Revue des priorités R du PAS BIO, affinage du portefeuille d'ins. R	Priorités R révisées, Portf. d'inv. affiné	A: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons., Corr.nat, PFN pour les ASP	7 000						
2. Actualisation des PAN et affinage et établissement des priorités pour les Portefeuilles d'investissements N	mise à jour des PAN ; Portefeuilles d'invest. N classés par ordre de priorité	A: Organismes N assistés par le CAR/ASP			40 000				
3. Préparation des grandes lignes pour le Programme-cadre opérationnel du PAS BIO	Grandes lignes préparée en tant que contribution à la Conférence des BF et au Programme-cadre opérationnel du PAS BIO	A: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons, Corr.nat. P: bailleurs de fonds	7 000		8 000				
4. Préparation des documents pour la Conférence des BF; consultations, déplacements inclus	Missions; contacts; propositions d'actions pilotes N et sous-reg.; déclarations d'intérêt des BF	A: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons. P: bailleurs de fonds potentiels	20 000						
5. Conférence des BF, Mise en œuvre	Rapport et documents de la Conférence (délivrables), Engagement des BF et programme bénéficiant d'un soutien	AR : CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons., AN : Corr.nat P: BF potentiels	10 000		50 000				

6. PAS nationaux pour le PAS BIO	PAS N pour le PAS BIO, assistance du CAR/ASP aux pays	A : organismes N, assistés par le CAR/ASP P: BF potentiels						15 000**
ACTIVITES/ACTIONS PROGRAMMEES	RESULTATS ATTENDUS	INITIATIVES/ ACTEURS (A) PARTENAIRES (P)	BUDGET Euros					
			2008			2009		
			MTF	EC	Ext	MTF	EC	Ext
7. Réunions du Comité consultatif du PAS BIO (2 en 2008, 1 en 2009)	Rapports et documents de référence des Réunions	A: CAR/ASP, Com.cons, P: BF potentiels/ engagés	16 000			3 000		5 000
8. Réunions des correspondants nationaux du PAS BIO (1 en 1008, 1 en 2009) .	Rapports et documents de référence des Réunions	A: CAR/ASP, Com.cons, P: BF potentiels/ engagés	10 000					10 000
9. Programme-cadre opérationnel du PAS BIO pour 2010-2025	Programme élaboré, finalise et adopté	A: CAR/ASP, groupe ad hoc, Com.cons, Corr.nat, PFNs, Progs, CAR-PAM, BF						20 000
10. Conception/préparation d'activités pour des PA sous-régionaux et des PAN choisis, et activités préparatoires pour des actions à financer par BF	AP sous-R (themes poss. : Inventaire & carto. Changement climatique, Indicateurs, Aliens, Reserve pêche) et formulation des PAN ; assistance aux pays pour commencer la mise en oeuvre début 2010	A: personnel du CAR, P: cofinancement partiel				17 000		**

11. Programme participatif du PAS BIO	Programmes participatifs biennaux et à long terme	A:Personnel du CAR, parties prenantes, P: Donateurs	****	****	****	****		****
PAS BIO FINANCE PAR LE BUDGET DU CAR/ASP TOTAL			70 000		98 000	20 000		50 000 + **** ou *secondé
<i>12. Renforcement des capacités du CAR/ASP pour la mise en oeuvre du PAS BIO</i>	<i>Un Responsable de programme adjoint pour le PAS BIO</i>	<i>CAR/ASP, ou BF potentiel</i>	<i>22 000</i>			<i>23 000</i>		Alternative *secondé

ACTIVITES/ACTIONS PROGRAMMEES	RESULTATS ATTENDUS	INITIATIVES/ ACTEURS (A) PARTENAIRES (P)	BUDGET, Euros					
			2008			2009		
			MTF	EC	Ext	MTF	EC	Ext
II. Projet régional FEM, sous-composante AMP	Coordination du Projet du FEM et de la sous-composante AMP, et mise en oeuvre du projet	A: CAR/ASP, MEDU, FEM P: BF français et espagnols, autres BF	60 000		*	60 000		*
III. Actions financées par les BF, suite à la Conférence des bailleurs de fonds	À définir début 2008							** ***
IV. APR du CAR/ASP ou activités transversales du CAR/ASP	Liste à établir par le CAR/ASP	A: CAR/ASP, inst./ autorités nationales	****			****		

V. Activités externes mises en oeuvre par les partenaires (membres du Com.cons)	A intégrer par le CAR/ASP, sur la base des questionnaires et de la prochaine réunion du Com.cons	A: membres du Com.cons., autres			****			****
VI. Etablissement de rapports, contrôle, évaluation	Rapports réguliers et ad hoc	A: CAR/ASP, PFN, Com.cons., P: BF, autres partenaires	****			****		****

* En attendant les résultats des contacts avec les bailleurs de fonds, doivent être définis par le CAR/ASP avant la Réunion des PFN du PAM, et inclus dans la proposition à présenter à la 15^{ème} ROPC

** En accord avec les résultats de la Conférence des bailleurs de fonds et des fonds accordés disponibles en 2009, ou

*** en utilisant des fonds renouvelables, s'il y a lieu

**** les programmes et budgets ordinaires, les estimations des valeurs contribuées devant être incluses entre parenthèses, sans demande de supplément budgétaire

Annexe III.
Résumé des réponses des membres du Comité consultatif
aux questionnaires relatifs au PAS BIO

(à préparer par le CAR/ASP après la 8ème Réunion des PF pour les ASP)

Annexe IV.

Liste des documents de référence

Références relatives au PAS BIO

1. UNEP-MAP-MEDPOL, 2001. Operational Document for the Implementation of the Strategic Action Programme to address Pollution of the Mediterranean Sea from Land-Based Activities (SAP MED), UNEP(DEC)/MED WG. 185/3
- 1.a. UNEP-MAP-MEDPOL, 2005. Transboundary Diagnostic Analysis for the Mediterranean Sea
2. UNEP-MAP, 2003. Report of the 13th Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution and its Protocols, UNEP(DEC)/MED IG.15/11
3. UNEP-MAP, 2003. Draft Strategic Assessment of the General Framework of the Barcelona Convention, UNEP(DEC)/MED WG.228/5
4. UNEP-MAP, 2005. Report of the 14th Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Marine Environment and the Coastal Region of the Mediterranean and its Protocols, UNEP(DEC)/MED IG.16/13
5. UNEP/MAP, 2006. External Evaluation of the Mediterranean Action Plan, UNEP(DEC)/MED WG. 297/3
6. UNEP-MAP RAC SPA, 2003. Strategic Action Programme for the Conservation of Marine and Coastal Biological Diversity in the Mediterranean Region (SAP BIO), UNEP(DEC)/MED IG 15.9
7. UNEP-MAP RAC SPA, 2005. Progress Report of the Activities of RAC/SPA, Seventh Meeting of NFPs for SPAs, Seville 31 may - 3 June 2005, UNEP(DEC)/MED WG.268/4
8. UNEP-MAP RAC SPA, 2006. Report of the First Meeting of the Advisory Committee of the Strategic Action Programme for the Conservation of Biological Diversity (SAP BIO) in the Mediterranean Region, UNEP(DEPI)/MED WG.291/5.rev 1.
9. UNEP-MAP RAC SPA, 2006. Report of the Meeting of SAP BIO National Correspondents, UNEP(DEPI)/MED WG.292/4).
10. UNEP-MAP RAC SPA, 2007. Report of the Second Meeting of the Advisory Committee of the Strategic Action Plan for the Conservation of Biological Diversity (SAP BIO) in the Mediterranean Region, UNEP(DEPI)/MED WG. 309/5
11. UNEP-MAP RAC SPA, 2007. National progress on SAP BIO, UNEP(DEPI)/MED WG. 309/Inf. 3
12. UNEP-MAP RAC SPA, 2007. Conservation and Sustainable Use of the Biological Biodiversity of Vulnerable Coastal and Marine Resources of the Mediterranean Large Marine Ecosystem (GEF Regional Project Component on Biodiversity), UNEP(DEPI)/MED WG. 309/Inf. 4
13. UNEP-MAP RAC SPA, 2007. Assessment on Mediterranean countries' needs for legal, policy and institutional reforms to strengthen the creation and management of marine protected areas, UNEP(DEPI)/MED WG.309/Inf.5
14. UNEP-MAP RAC SPA, 2007. Priorities and Future Implementation of SAP BIO, UNEP(DEPI)/MED WG. 309/4

Références relatives à la sous-composante AMP du projet régional PNUE/FEM/PS-MED-LME

15. GEF/WWF MedPO/RAC/SPA-UNEP, 2005. Mediterranean Strategy to Implement SAP BIO Related to Marine Protected Areas, GFL/2328-2732, GF/3010-05
16. UNEP/GEF/SP-MED-LME, 2006. Strategic Partnership for the Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem – Regional Component: Implementation of agreed actions for the protection of the environmental resources of the Mediterranean Sea and its coastal areas, Project Brief
17. UNEP/GEF/SP-MED-LME, 2007. Strategic Partnership for the Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem – Regional Component: Implementation of agreed actions for the protection of the environmental resources of the Mediterranean Sea and its coastal areas, Project Brief

18. UNEP-MAP RAC/SPA - WWF MED PO, 2005. GEF Mediterranean Regional Project under Strategic Partnership: Contribution of RAC/SPA and WWF for the PDF-B document.